

Réunion du Comité directeur, Paris, 24 - 25 Février 1955.

ORDRE DU JOUR

- A. - Situation provoquée par l'expulsion de la CINEMATHEQUE FRANCAISE de l'immeuble de l'Avenue de Messine.
- B. - Exposition du 60ème anniversaire du Cinéma par la F.I.A.F., à Paris (invitation de la Ville).
- C. - Réunion à Wiesbaden et Recherche Historique.
- D. - Destruction des films .
- E. - Bresil.
- F. - Commentaire des Statuts et Règlements.
- G. - Bibliothèque Internationale.
- H. - Envois des films.
- I. - Congrès de Varsovie.
- J. - Budget et prestations.
- K. - Les travaux et la réorganisation du Bureau de la F.I.A.F.

Réunion du Jeudi 24/2/55, 16 heures.

Etaient présents :

MM. TOEPLITZ, Président,
LANGLOIS, Vice-Président,
LAURITZEN, Trésorier,
BRUSENDORFF,
COMENCINI,
O'LEARY,
GAFFARY.

S'étaient excusés :

Madame Iris BARRY, Présidente-Fondatrice,
MM. THIRIFYAS, Secrétaire Général,
KARANOVIC.

Monsieur LANGLOIS évoque d'abord le départ de Monsieur KARANOVIC de la JUGOSLOVENSKA KINOTEKA et dit que, statutairement, monsieur KARANOVIC est membre du Comité directeur à titre personnel et que jusqu'au prochain Congrès il garde ce titre.

Il informe ses collègues de ce qu'il y a eu une réunion du Bureau de l'Amérique latine au Festival de Punta del Este mais que nous n'en avons encore aucune nouvelle.

Il évoque ensuite :

LE DEPART DE LA CINEMATHEQUE FRANCAISE DE L'AVENUE DE NESSINE

et les problèmes du déménagement et du déplacement de la F.I.A.F. Il est décidé de rédiger une lettre, adressée au Ministre des Affaires Etrangères, qui sera signée par les membres du Comité directeur. Il sera rappelé, dans cette lettre, que le Gouvernement français avait mis, dès 1938, à titre gracieux, des locaux à la disposition du Secrétariat International de la F.I.A.F. et qu'aujourd'hui le déménagement de la CINEMATHEQUE FRANCAISE pose à nouveau la question des lieux. C'est pourquoi le Comité directeur de la F.I.A.F. voudrait avoir l'assurance que le Gouvernement mettra à la disposition du Secrétariat de la Fédération de nouveaux locaux, à titre gracieux, comme ceux qui lui furent affectés en 1938 et en 1946.

L'EXPOSITION DU 60ème ANNIVERSAIRE DU CINEMATOGRAPHE.

Monsieur LANGLOIS confirme à ses collègues que la Ville de Paris met à la disposition de la F.I.A.F. des locaux du Musée d'Art Moderne, de Mai à Octobre, pour l'organisation d'une Exposition Internationale de l'Histoire du Cinéma.

La Ville de Paris désire que l'Exposition aille de LUMIERE à nos jours et qu'elle évoque, éventuellement, le pré-cinéma.

Nous avons pressenti beaucoup de Cinémathèques et nous leur avons demandé de nous envoyer des documents. Nous aurons très prochainement un engagement formel. Monsieur GAFFARY a écrit au Ministre de l'Industrie et du Commerce qui a bien voulu donner son patronage à l'Exposition, pour laquelle trois comités sont prévus :

- un Comité d'Honneur,
- un Comité de Patronage,
- un Comité Exécutif.

Pour l'organisation matérielle, il faudra prévoir, en plus, un Comité de travail, de façon à ce que la F.I.A.F. y ait aussi un droit de regard.

La Ville de Paris accorde une subvention, mais celle-ci ne sera pas suffisante et il faut prévoir une participation de la F.I.A.F. Pour cette participation, Monsieur LANGLOIS propose de chiffrer les films pour les projections et de compter cette contribution comme une participation F.I.A.F. D'autre part, il faut chiffrer les frais d'emballage, de transport, d'assurance, etc.. comme part de la F.I.A.F.

Cependant, le montage de l'Exposition, les locaux, la garde, les billets, le personnel du Musée, les ouvriers, etc.. seront fournis par la Ville de Paris. Il en sera de même pour la publicité, les affiches, les accessoires secondaires, etc.

Il faudra prévoir :

- une première période, de 1895 à 1908,
- puis : de 1908 à 1917,
de 1917 à 1930,
de 1930 à 1940,
de 1940 à 1945,
de 1945 à 1955.

Il serait bon, pour cette dernière période de placer les documents par ordre alphabétique.

Une chose primordiale est le CATALOGUE, car c'est un document qui restera. Il sera très détaillé et comprendra le maximum de titres de films.

Monsieur LANGLOIS soumet à ses collègues le plan général de l'Exposition. Il sera décidé ultérieurement du budget. Une circulaire devra être adressée aux membres, leur demandant les documents pour la fin du mois de Mai.

REUNION DE WIESBADEN - LA RECHERCHE HISTORIQUE CINEMATOGRAPHIQUE.

Monsieur LANGLOIS informe ses collègues que Monsieur James CARD a l'intention de se rendre à la réunion du Comité directeur, de Wiesbaden et qu'il y a tout intérêt à tenir cette réunion après l'ouverture de l'Exposition du 60ème anniversaire, c'est-à-dire en Juin.

Monsieur TOEPLITZ ne pourra venir à Wiesbaden et Monsieur CARD n'aura probablement pas la possibilité de se rendre à Varsovie.

La décision de tenir la réunion à Wiesbaden bien que Monsieur LAVIES ne fasse pas partie du Comité directeur vient de ce que cette réunion sera sous le signe du BUREAU INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE HISTORIQUE CINEMATOGRAPHIQUE dont le DEUTSCHES INSTITUT für FILMKUNDE assurera la publication du Bulletin, et il est nécessaire d'arriver à une solution pratique à ce sujet. Monsieur LAVIES assistera donc aux réunions où il sera délibéré sur le B.I. R.H.C.

Monsieur LANGLOIS estime qu'il faut un double Comité pour le BUREAU DE LA RECHERCHE HISTORIQUE :

- un Comité de rédaction,
- un Comité exécutif.

Il pense que c'est une erreur d'avoir chargé Mademoiselle EISNER du Secrétariat Exécutif car si les lettres sont signées par elles les Historiens y verront peut-être une concurrence.

Ne pourrait-on demander à des jeunes des articles qu'ils récolteraient au cours d'interview ? si dans ces études il y avait des erreurs elles seraient corrigées.

Monsieur TOEPLITZ estime qu'il est impossible de commencer ce Bulletin s'il n'y a personne pour prendre la question en main et demander la collaboration de tous les historiens.

Monsieur LANGLOIS pense qu'il faut, à Paris, un Comité de Travail et quelqu'un du Bureau de la F.I.A.F. qui rédige le courrier. Quant à la question financière, il faut compter 60.000 F. par journal. Il faudra obtenir des abonnements, de façon à pouvoir payer les articles.

Monsieur TOEPLITZ demande si Monsieur GAFFARY veut se charger du Comité de Travail.

Monsieur GAFFARY accepte à condition que les questions matérielles soient résolues et, en premier lieu, celles des paiements des articles.

Monsieur BRUSENDORFF demande qui financera la publication et ^{on} combien de langues elle sera rédigée.

Monsieur TOEPLITZ répond que Monsieur LAVIES se charge de cette publication qui sera rédigée en 3 langues. Il y aura 4 N° par an.

Il est décidé que le Comité, pour le présent, serait composé de : Madame Iris BARRY, Mademoiselle Lotte BISSER, M. Pierre HENRY, Gavin LAMBERT et Georges SADOUL.

DESTRUCTION DES FILMS.

Monsieur LANGLOIS constate qu'à l'heure actuelle, dans tous les pays, l'industrie à tendance à prendre au sérieux les Archives defilms. Si certains films sont envoyés à la fonte, cela ne cause pas réellement un drame et cela n'est pas très inquiétant. Ce qui l'est davantage c'est le fait que depuis 4 ans des films ont été détruits dans les Blockhaus américains et que lorsque Monsieur CARD ou Monsieur GRIFFITH demandent des films pour les conserver dans leurs Archives on les leur refuse. L'industrie américaine ne veut pas comprendre ce qu'est la conservation. Elle a été beaucoup plus tolérante avec CARD à la fondation de la GEORGE EASTMAN HOUSE qu'elle ne l'est maintenant. Devons-nous ménager nos efforts ou poursuivre une chimère ?

Il faudra donc prévoir à Wiesbaden :

- a) l'étude d'une activité internationale pour arrêter le scandale de la destruction des films.
- b) l'étude d'un plan avec les Ciné-Clubs pour augmenter les échanges de films,
- c) dresser une liste par Cinémathèques (en donnant le titre en langue originale pour les films d'après 1914, de plus de 1.000 mètres). Insister sur les pays où il y a le plus de pertes. Avec le temps, tous les films se retrouveront.

Il faudra alerter l'opinion publique pour arriver aux Gouvernements. La position française est la suivante : Beaucoup de films muets ont été conservés. Maintenant, c'est devenu un problème financier. Il faudrait avoir la possibilité de faire des copies.

Au Danemark, dit Monsieur BRUSENDORFF, j'essaie depuis un an d'avoir des films, mais on me les refuse. Je suis heureux que vous ayez discuté de cela et, peut-être, par la F.I.A.F. pourrai-je arriver à sauver des films.

B R E S I L /

Monsieur LANGLOIS explique à ses collègues que l'an dernier la CINE MATHÉQUE FRANÇAISE avait fait un accord avec Sao Paulo pour le règlement des frais de tirage des films pour le FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINEMA DE SAO PAULO.

Monsieur SALES GOMES a reçu les factures en conséquence. Trois mois après, au Conseil d'Administration de la CINE MATHÉQUE FRANÇAISE, il a été rapporté que Monsieur LANGLOIS avait dit ne pas avoir reçu d'argent du Brésil. Puis, le Gouvernement brésilien a écrit au Gouvernement français que le prix des films était très élevé et se montait à 10.000.000 Ffrançais et que cette somme avait été remise à M. LANGLOIS. Or sur les comptes figurent 2.000.000 F. Où donc sont les autres 8.000.000 F.? Monsieur LANGLOIS a écrit plusieurs fois à Monsieur SALES GOMES à ce sujet, mais sans résultat.

Monsieur TOEPLITZ décide d'écrire à Monsieur SALES GOMES en ces termes :

" Monsieur Langlois m'a présenté le cas du règlement du tirage des films pour Sao Paul. Cela m'a beaucoup surpris et nous voudrions une réponse et savoir si cette chose est arrivée. "

Séance levée à 18 H.30.

Réunion du Vendredi 25 Février 1955, 11 heures 30.

Étaient présents :

Madame Iris BARRY;
MM. BRUSENDORFF,
COMENCINI,
LANGLOIS,
LAURITZEN,
O'LEARY,
THIRIFAYS,
GAFFARY.

S'était excusé :

M. TOEPLITZ.

COMMENTAIRE DES STATUTS.

Monsieur THIRIFAYS rappelle qu'au cours du Congrès de Lonsanne il avait été décidé de faire un travail pour commenter les Statuts, en les rendant plus clairs pour ceux qui ne les comprennent pas. Il fallait aussi rédiger un court historique de la F.I.A.F. qui serait inséré en tête du texte et situerait les Préliminaires et les Statuts. L'ensemble donnerait, en plus, pour chaque Cinémathèque quelques renseignements sur leurs Statuts propres, leur

programme d'activité ainsi qu'un bref historique.

Monsieur LANGLOIS dit qu'il n'y aura aucun changement à apporter aux Statuts et Règlements, sauf peut-être au Règlement d'échanges de films. Toutefois, cette adjonction à ce règlement ne sera communiqué qu'aux membres seuls et les divers modes-vivendi seront expliqués à titre confidentiel.

Il est rappelé que c'est le Secrétariat Général International qui doit donner des renseignements sur tout ce qui concerne les rapports avec les Ciné-Clubs.

Il est décidé de changer l'ordre des premiers points du Règlement administratif, dans les Statuts et de les placer comme suit :

- 1.- Fonds de Sequestre,
- 2.- Fonds collectif,
- 3.- Fonds de circulation.

Après la Guerre, les films de la REICHFILMARCHIV ont été sous la protection de la F.I.A.F. et cela a été le point de départ du Fonds de Sequestre. Cette position a été prise dès le premier Congrès après la Guerre. Il nous est souvent été impossible, juridiquement, de refuser le prêt de certains films déposés à la CINEMATHEQUE FRANCAISE et c'est alors que nous avons décidé de la possibilité pour les Cinémathèques de la F.I.A.F. de lui écrire pour mettre sous la protection du Fonds de Sequestre tel ou tel film.

Les organisations internationales ne sont pas absolument protégées par la loi. C'est pour cette raison que nous avons deux blockhaus, un à Paris, l'autre à Bruxelles.

A part les films allemands, qui selon la décision de 1946 sont sous la protection de la F.I.A.F., nous n'avons, dans ce Fonds de Sequestre, que les films du Gouvernement Républicain Espagnol et certains films de la CINEMATHEQUE FRANCAISE. Tous les autres films en prêt illimité sont au Fonds de Préservation.

L'an dernier, nous avons envoyé beaucoup de films en Belgique pour que personne ne puisse changer les statuts de ces films à la CINEMATHEQUE FRANCAISE. La collection privée de Monsieur G. LAMPRECHT, de Berlin, est également sous la protection de la F.I.A.F.

La CINEMATHEQUE FRANCAISE est subventionnée par l'Etat et peut avoir à subir des pressions des producteurs de films et il est nécessaire que ces films restent aux blockhaus extra-territoriaux de la F.I.A.F.

Une discussion s'engage sur la confusion qui règne pour certains membres, entre le Fonds de Séquestre et le Fonds de Préservation et sur la nécessité d'un texte explicatif. Pratiquement, seuls les Fonds de Sequestre et de Préservation existent jusqu'à présent. Le Fonds de Circulation reste un projet. Le but, pourtant, est de faire des copies en 16mm. pour que chaque membre aient une série de programmes.

Il faudra donner, dans les Statuts, des explications sur le fonctionnement du Pool car si les membres comprennent le côté juridique, ils n'en saisissent pas le côté pratique.

Il convient, de plus, d'expliquer la question du Bureau de Coordination et d'Expansion de Sao Paulo et de Montevideo où il y a un plan pratique et de donner plus de détails sur cette organisation sud-américaine.

Les Pools de Préservation ont pour but de grouper les films dans les pays et trop souvent les Cinémathèques ignorent ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire. Par exemple : on ne peut envoyer une copie d'un film que l'on a reçu, à une autre Cinémathèque, sans l'accord préalable de la Cinémathèque d'origine. Ainsi, la CINEMATHEQUE FRANCAISE a envoyé tous les films Russes à Pargue pour tirage pour les Cinémathèques Tchèques et polonaise. Mais la CINEMATHEQUE FRANCAISE a un accord avec le Pool EST-OUEST.

Il convient de refaire le texte des Pools.

Nous avons un Pool Amérique Latine et nous avons jugé utile d'y avoir un Bureau de Coordination pour les contrées voisines. Cependant, Monsieur LANGLOIS estime que si la F.I.A.F. admet immédiatement toutes les Cinémathèques de l'Amérique Latine comme membres, elle ira au devant de difficultés. Il aurait également désiré que le Bureau de Coordination d'Amérique du Sud invite, à Punta del Este, un membre du Comité directeur de la Fédération, mais ce Bureau a refusé d'inviter quelqu'un d'autre que Monsieur LANGLOIS.

BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE DE LAUSANNE.

Monsieur LANGLOIS parle de la Bibliothèque de Lausanne :

Les Statuts de la BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE DE LAUSANNE sont pratiquement agréés par le Gouvernement Fédéral Helvétique. Toutefois, peu de livres ont été, jusqu'à présent, envoyés à Lausanne. Certaines Cinémathèques ne veulent pas y envoyer leurs doubles.

A l'heure actuelle, la seule archive qui aide la Cinémathèque Suisse est celle de M. LAVIES qui désire établir un Catalogue pour la Bibliothèque.

L'idée majeure de la BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE DE LAUSANNE est de protéger et de centraliser une documentation internationale. Nous devrions envoyer des doubles pour avoir la possibilité de les préserver mais pratiquement ils ne sont pas envoyés puisque nous en avons besoin pour les échanges.

Pour ce qui est du problème des micro-films, il faut établir un programme très précis pour faire micro-filmer du matériel qui soit nécessaire à chacun et envoyer le négatif à Lausanne. Par exemple : si nous prenons un micro-film des DRUOT, la CINEMATHEQUE FRANCAISE pourrait faire garder le négatif par la BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE DE LAUSANNE.

Pour les micro-films, il ne faut pas demander d'aide à la FILM SECTION de l'U.N.E.S.C.O. Il faudrait nous adresser soit à la Section Bibliothèque soit à la Section Musée.

NATIONAL FILM LIBRARY & BRITISH FILM INSTITUTE.

Une autre question étudiée fut celle du BRITISH FILM INSTITUTE qui est un membre de la F.I.A.F. et ne fait qu'un avec la NATIONAL FILM LIBRARY et par conséquent il faut dire que : THE NATIONAL FILM LIBRARY OF THE BRITISH FILM INSTITUTE est membre de la F.I.A.F.

ENVOI DE FILMS.

Lorsqu'un film est envoyé d'une Cinémathèque à une autre, il faut le signaler, par lettre au Bureau International de Paris. Il ne peut, bien entendu, y avoir de contrat, la F.I.A.F. n'ayant pas une existence juridique et cela bien que tous les films mis sous sa protection aient été protégés.

Le grand danger, pour la F.I.A.F., c'est que certaines personnes se considèrent au dessus des Statuts. C'est là une attitude incorrecte. Comme par exemple les films envoyés dans certains pays et qui ne reviennent pas. L'idée de M. VILLA (CINETECA ITALIANA) à Amsterdam en 1952, au sujet des sanctions pénales nous avait choqués, mais il faudrait peut-être l'envisager à nouveau.

Monsieur O'LEARY demande que lorsqu'un membre envoie une lettre, il lui soit répondu. Et que chaque film envoyé en prêt limité soit renvoyé. Il faut une courtoisie entière pour faire une Fédération forte, car les générations futures comptent sur nous. Et nous devons avoir le sens de nos responsabilités. Si nous annonçons des films, il faut les montrer au moment annoncé, sinon nous décevons les spectateurs. Donc, il faut envoyer les films aussitôt qu'on nous les demande et les renvoyer rapidement.

Monsieur LANGLOIS cite l'exemple de Sao Paulo qui a reçu 200 films pour une durée de ~~XXXX~~ 6 mois. Ces films étaient promis à 5 pays différents qui les avaient programmés et n'ont pu les présenter. Et c'est trop souvent comme cela. En Europe, cela arrive aussi, mais c'est plus aisé à arranger. La chose devient plus grave quand le film est emprunté à un Producteur pour un Festival à l'Etranger et que ce film ne rentre pas dans les délais prévus. Il y a alors menace de procès, etc...

Lorsque les films sont envoyés à une Cinémathèque pauvre, cela passe encore, mais lorsqu'ils le sont à une Cinémathèque riche, il y a toujours à craindre qu'ils soient contretypés ce qui lésera la Cinémathèque qui croyait être la seule à avoir le film. S'il en est tiré 20 à 60 copies et qu'elles sont lancées dans le monde, cela est très mauvais pour la F.I.A.F. et il doit y avoir moyen de prendre alors des sanctions pénales. Nous avons eu deux cas : M. BRICHTA qui s'est toujours heurté à un mur et M. TRELLES qui n'a rien obtenu de personne non plus.

Monsieur O'LEARY estime qu'il faut suppléer au manque d'information sur l'activité les uns des autres par le BULLETIN de la F.I.A.F. et que les Cinémathèques sachant entre elles ce qu'elles font deviendront plus coopératives.

Il y a évidemment des cas de force majeure qui peuvent retarder l'envoi d'un film ou son retour: le brouillard, pour les services aériens, les grèves, ou, comme en Grande-Bretagne, la lenteur du dédouanement qui prend quelquefois 3 semaines, lorsque dans d'autres pays ces formalités sont faites en 2 ou 3 jours. Tous ces cas doivent être bien étudiés.

Séance levée à 13 heures.

Réunion du Vendredi 25 Février 1955, 15 heures 30.

Etaients présents :

Madame Iris BARRY,
MM. G. TOEPLITZ,
H. LANGLOIS,
A. THIRIFAYS,
E. LAURITSEN,
O. BRUNENDORFF,
G. COMENCINI?
L. O'LEARY,
F. GAFFARY.

CONGRES DE VARSOVIE.

Monsieur TOEPLITZ informe ses collègues de ce que :

- 1.- Le Congrès de Varsovie aura lieu, probablement entre le 18 et le 30 Septembre 1955, pour une durée de 7 à 10 jours.
- 2.- Pour l'obtention des visas, il faut envoyer, le plus rapidement possible, les noms des membres des Cinémathèques participantes à Varsovie.
- 3.- Des projections des classiques du Cinéma (anciens films de préférence) auront lieu pendant le Congrès et il faudra, pour cela, que les membres envoient des films.
- 4.- Le Séjour en Pologne, d'une personne par Cinémathèque, est offert par le Gouvernement Polonais - ce qui n'exclut pas que d'autres personnes y viennent à leurs frais -

Il est décidé que le Secrétariat avisera les membres de cette invitation et des formalités qu'il convient d'accomplir et de ce que la sélection des films à projeter sera faite à Wiesbaden, en Juin.

En ce qui concerne la réunion des Directions du Cinéma des Démocraties populaires, Monsieur TOEPLITZ informe le Comité directeur qu'une invitation leur sera faite pour Varsovie, bien entendu, et que là on pourrait parler de la possibilité de la création d'Archives dans les pays des Républiques populaires.

BUDGET ET PRESTATIONS.

Monsieur GAFFARY donne le rapport financier, d'où il apparaît que les Cinémathèques de Bruxelles, Buenos-Aires, Milan, New-York et Téhéran n'ont pas encore versé leur cotisation 1954. Les cotisations de Milan et de New-York sont toutefois annoncées. Pour 1955, personne, en date du 25 Février, n'a versé de cotisation.

Monsieur TOEPLITZ dit que pour la réorganisation du Bureau et une activité réelle du Secrétariat, il faut respecter la décision du Congrès de Lausanne qui était de doubler la cotisation. Certaines Cinémathèques économiquement faibles pouvaient pourtant, avant le 15 Mars, demander une dérogation à cette règle/

Jusqu'à présent, le Secrétariat a été informé de la demande des Cinémathèques suivantes de payer moins :

AMSTERDAM	: 60.000.-
STOCKHOLM	: 80.000.-
TURIN	: 60.000.-
LONDRES	: 60.000.-

La demande de la Grande-Bretagne crée un grand étonnement. Monsieur TOEPLITZ rappelle que le délégué du B.F.I. étant à Lausanne, il connaît les raisons exactes de l'augmentation du Budget : Bulletin, personnel supplémentaire, Bureau d'informations et qu'il ne nous appartient pas de changer la décision du Congrès.

Il est décidé, en conséquence, de demander à Monsieur O'LEARY de faire valoir les véritables raisons de cette décision auprès de Monsieur LINDGREN, en ajoutant qu'en dehors des cas de Stockholm et de Turin, il faut mentionner, parmi les Cinémathèques économiquement faibles, le cas de Milan qui paiera 100.000 Fr. et de la France qui versera cette année 300.000 Fr.

Monsieur O'LEARY maintient la position de Monsieur LINDGREN, mais en parlera quand même. Il fait valoir surtout que pour avoir une augmentation de la cotisation il faudra donner des renseignements détaillés sur le nouveau travail du Bureau de la F.I.A.F. et sur son activité.

Monsieur LANGLOIS reprend les arguments déjà développés au Congrès de Lausanne et qui firent l'objet d'un vote mais qui, pour des raisons horaires et à la demande de la Grande-Bretagne et de la Hollande, furent renvoyés au prochain Comité directeur. "En effet, dit-il, si l'on a pu envoyer 200 films à Sao Paulo, c'est que la F.I.A.F. existait. Sans elle il n'y aurait jamais eu de classiques américains ou soviétiques au Festival du Brésil."

Il est insensé de penser qu'en échange de tels services la F.I.A.F. ne reçoit rien. Il serait donc bon d'instituer un système pour que chaque fois qu'une Cinémathèque demande pour projection un film de la F.I.A.F. elle paye une somme.

Monsieur O'LEARY dit qu'il est entièrement d'accord avec ce principe.

Avant de poursuivre cette question, Monsieur TOEPLITZ voudrait en finir avec celle des cotisations. Après lecture de la liste des Cinémathèques par le Secrétaire International, il est décidé de demander à chaque Cinémathèque un sérieux effort pour le paiement de la totalité de la cotisation. En effet, Monsieur LANGLOIS fait remarquer que l'effort de la France est grand, surtout qu'elle a payé jusqu'à présent le téléphone, l'électricité, le chauffage, la femme de ménage, etc... pour la F.I.A.F., sans compter le Bureau que, statutairement elle doit mettre à sa disposition. Donc, les autres Cinémathèques doivent faire un geste raisonnable et si la France donne 300.000 Fr. Londres doit donner aussi 120.000 Fr. ce qui est encore trop peu.

Monsieur TOEPLITZ propose d'écrire à nouveau aux membres pour leur rappeler de payer le plus rapidement possible.

On revient alors à la question des prestations : celles-ci sont ~~strictement~~ autorisées par les Statuts de la Fédération. Il s'agit d'en déterminer maintenant la somme exacte. Le principe de cette prestation semble parfaitement justifié à

Monsieur TOEPLITZ :

" Nous faisons des économies grâce à la F.I.A.F. et, d'autre part, nous pourrions ainsi augmenter le budget de la Fédération. "

Une discussion s'engage. Monsieur LANGLOIS propose 10.000 Fr. pour les grandes séances (près de 2.000 personnes), et moins ou rien pour les petites (200 personnes), en excluant les séances de travail, c'est à dire prêts à titre de vision qui sont des séances gratuites.

Monsieur THIRIFAYS estime que la somme de 10.000 Fr. n'est pas excessive et qu'il convient de la faire payer dans tous les cas. Monsieur LANGLOIS dit qu'il est injuste de faire payer 10.000 Fr. pour une seule séance de peu de spectateurs, alors que cette prestation se justifie entièrement pour des projections qui durent 8 jours.

Monsieur TOEPLITZ rappelle que le but de la F.I.A.F. n'est pas de faire de l'argent, mais de couvrir ses dépenses.

Monsieur O'LEARY EXPLIQUE la position du NATIONAL FILM THEATRE dont les frax profits ne retournent pas à la NATIONAL FILM LIBRARY mais servent à rembourser les frais d'investissement du THEATRE. Cette année, cette dette sera comblée et il estime, en accord avec Monsieur LINDGREN, que Londres pourra payer des prestations pour les films de la F.I.A.F.

Monsieur LANGLOIS et Monsieur COMENCINI sont d'accord pour fixer deux tarifs, selon le nombre de places et de séances.

Monsieur O'LEARY demande s'il peut faire remarquer que le fait d'avoir 400 places, comme au NATIONAL FILM THEATRE, par exemple, ne signifie pas forcément que l'on remplisse ces 400 places. Cela arrive quelquefois, mais pas régulièrement.

Monsieur THIRIFAYS demande si l'on peut chiffrer le mouvement annuel des films. On ne peut pas estimer ce mouvement, car, malheureusement, les Cinémathèques ne communiquent pas la liste des échanges et des envois au Secrétariat de Paris.

Monsieur BRUSENDORFF demande si le fait de payer une prestation ne va pas irriter les Producteurs qui nous donnent les copies.

Monsieur LANGLOIS répond, qu'en France, il n'y a pas de problème pour cela et que, cette prestation comprend en fait les dépenses que représente l'envoi d'un film : téléphone, taxi, frais divers, etc... Il propose ensuite la somme de 10.000 Fr. pour plusieurs représentations et rien pour une seule séance. Ainsi, les Cinémathèques de Paris, de Londres et de Sao Paulo payeront certainement déjà. Plus tard, quand d'autres Cinémathèques prendront de l'extension elles payeront également.

Monsieur TOEPLITZ explique que cette prestation facilite, en fait, les choses puisque, pour avoir une copie de la Cinémathèque d'origine, il faudra, en principe, attendre 6 mois. Ce qui montre que nous ne forçons personne à payer les 10.000 Fr., car les membres peuvent demander les copies à la Cinémathèque d'origine ou s'arranger par le système du prêt illimité.

Monsieur BRUSENDORFF n'est pas d'accord, car, dit-il, il a une petite salle et aimerait voir fixer le nombre des places à 1.000 dans cette convention.

Finalement, on se met d'accord sur le chiffre de 500. Il est demandé aux Cinémathèques qui envoient des films de prévenir chaque fois le Secrétariat de la F.I.A.F.

BUDGET ET TRAVAUX DU SECRETARIAT.

Comme il n'y a pas de projet de budget définitif, la discussion est rendue malaisée sur ce point. Dans le projet de budget de Lausanne qui avait été discuté le dernier jour du Congrès, tous les points n'avaient pas été examinés et des additions de détails devaient encore y être apportées. C'est pourquoi il est décidé que Monsieur LANGLOIS fera un projet que l'on enverra le plus rapidement possible aux membres du Comité directeur pour discussion à Wiesbaden. De toutes façons, le budget a été adopté au Congrès de Lausanne et l'on ne peut rien y changer. S'il y a des propositions, il faudra les faire à Wiesbaden.

D'autre part, le Comité directeur décide que l'argent provenant des prestations restera comme fonds de réserve jusqu'au Congrès de Varsovie et qu'alors on décidera s'il faudra équilibrer le budget du Secrétariat International (en cas de déficit) ou s'il faudra affecter cette somme à des travaux extraordinaires du Secrétariat.

M. TOEPLITZ se fait ensuite l'interprète de certains membres de la F.I.A.F. qui estiment que le travail du Secrétariat International de la F.I.A.F. n'est pas très intense et que l'on a pas un contact très suivi avec le Bureau de Paris. Les raisons de cette insuffisance d'activité ne sont pas connues. Peut-être est-ce l'absence de personnel qualifiés. De toutes façons, Monsieur TOEPLITZ demande des explications à M. GAFFARY à ce sujet.

M. GAFFARY explique qu'il y a deux raisons importantes à cela : la première est une raison matérielle, c'est à dire le manque d'argent qui fait, par exemple, que le Bureau se contente d'une vieille machine à écrire qui ne tape pas correctement et aussi que pour faire montre d'activité il faut de l'argent pour la ronéo, l'envoi des circulaires, l'édition du Bulletin, etc...

la deuxième raison est la suivante : le Secrétariat International de la F.I.A.F. a besoin d'être en consultation permanente avec quelqu'un qui est l'âme de la F.I.A.F. et qui en fut le Secrétaire Général Adjoint jusqu'au Congrès de Lausanne et cela pendant des années et qui connaît mieux que quiconque les problèmes de la F.I.A.F. Cette personne, M. Henri LANGLOIS, est débordée de travail depuis quelques temps par l'activité de la CINEMATHEQUE FRANCAISE et c'est pour cela que, privé de son animateur et conseiller, le Bureau est obligé de retarder certaines réponses ou décisions. *D'autre part, nous sommes obligés de reconnaître que le plupart des lettres du Secrétariat restent sans réponse de la part des membres.*

M. TOEPLITZ s'explique mal, malgré cela, le manque d'initiative du Secrétaire International.

M. LANGLOIS répond que s'il y a des retards (comme le bilan, les comptes, etc...), c'est parce qu'il est très occupé et c'est pour cela que depuis Lausanne il a préféré le titre de Vice-Président car il n'a que peu de temps à consacrer à la F.I.A.F. Il dit, d'autre part, que les choses vont s'arranger car, d'une part on va engager un Secrétaire technique pour les travaux de la F.I.A.F. et recevoir plus d'argent puisque les cotisations sont augmentées et, d'autre part,

pour remédier à son travail à la CINEMATHEQUE FRANCAISE, il prie Madame BARRY et M. THIRIFAYS de faire de fréquents voyages à Paris pour être les conseillers du Secrétariat International.

M. GAFFARY explique qu'avec les réformes, le budget augmenté et les conseils de Madame BARRY et de M. THIRIFAYS les choses doivent, en principe, marcher. En tous cas, il n'y a plus aucun malaise entre le personnel de la F.I.A.F.

Il est décidé d'engager, provisoirement, à plein temps, une nouvelle personne au titre de Secrétaire technique qui s'occupera d'une partie des nouveaux travaux de la F.I.A.F. en épaulant le Secrétaire International qui garde la signature et la direction du Bureau et reste responsable envers le Comité directeur.

M. GAFFARY préparera pour Wiesbaden un projet de structure et d'organisation du Bureau qui serait en quelque sorte un Règlement.

A U T R I C H E .

Il est décidé de demander si la nouvelle CINEMATHEQUE AUTRICHIENNE est officiellement fondée, car jusqu'ici nous ne pouvons accepter une Cinémathèque qui n'existe pas. Le Comité directeur examinera définitivement ce cas à la réunion de Wiesbaden.

Séance levée à 20 heures.
